DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal :

49

N°126

En exercice:

49

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

29

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

L'AN deux mille dix huit, le 14 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

<u>Etaient présents</u>: DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

<u>Etaient absents</u>: MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :LENZI Ling .

Représentés par :

Monsieur Jean-Jacques KARMAN Monsieur Antoine WOHLGROTH

Madame Magali CHERET Madame Soizig NEDELEC

Madame Laurence GRARE Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Boualem BENKHELOUF Madame Claudine PEJOUX

Madame Danielle MARINO Madame Leila TLILI

Monsieur Fethi CHOUDER Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Patrick LE HYARIC Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Eric PLEE Monsieur Marc RUER

Monsieur Kilani KAMALA Madame Akoua Marie KOUAME

Madame Alice FAGARD Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Abderrahim HAFIDI Monsieur Arab ALI CHERIF
Monsieur Rachid ZAIRI Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Anthony DAGUET

MAIRE/

OBJET : Prêt des locaux scolaires : nouvelles conditions horaires et évolution de la tarification pour les tiers privés et les syndicats de copropriété.

LE CONSEIL.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2125-1 :

Vu le budget communal;

Considérant que la Commune souhaite mettre à disposition des salles relevant de son domaine public au profit de particuliers ou de syndicats de copropriété ;

Considérant qu'il convient de fixer les lieux, les redevances et les horaires de ces mises à disposition ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE:

APPROUVE la mise à disposition, uniquement les week-end, des réfectoires des deux groupes scolaires suivants :

- Le réfectoire de l'école Robespierre / Babeuf
- Le réfectoire de l'école Firmin Gémier

FIXE le coût et la durée de la mise à disposition de ces réfectoires de la manière suivante pour les particuliers :

Plages horaires	Tarifs
Forfait soirée (14h-24h), le samedi	700€
uniquement	
Forfait après-midi (14h-20h)	420€

FIXE le coût et la durée de la mise à disposition de ces réfectoires de la manière suivante pour les syndicats de copropriété :

Plages horaires	Tarif
Forfait soirée 18h30 à 22h30	250€

Reçu en préfecture le : 15/06/18

Publié le : 15/06/18

Certifie exécutoire : 15/06/18

Pour la Maire,

l'Adjoint(e) délégué(e),

